



Lycée français de Nairobi Denis Diderot

Argwings Kodhek Road, PO Box 47525 – 00100,
Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 243 77 15/5, Télécopie : +254 20 243 76
49
Courriel : infoprimaire@diderot.ac.ke



CONSEIL D'ECOLE 05/11/18

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 20 juin 2018
2. Installation du conseil, rôle et missions du conseil d'école
3. Présentation de l'école, dispositifs d'enseignement et d'accompagnement (langues, aides aux élèves)
4. Projets et sorties du premier trimestre
5. Traitement des questions diverses

Documents joints :

La séance débute à 16h30 en présence :

- **des représentants de parents d'élèves** :

Madame GERRAND (PS et GS), Madame BEN YOUSSEF MTIMET Farah (CP CE1), Madame ADIL Salma (CPB), Madame DU CHALARD Dorothee (MS et CE1A), Madame COVILLE Christelle (CE2B), Madame ZUECO GUTIERREZ Josefa (CM1B et CE2 A), Madame DANELUZ Sabrina (CM1A et CM1B), Madame COURTOIS Masouratou (CM2B), Madame MOTAMED KHALIL Robana (suppléante CP-CE1), Madame BHANJI Farah, Madame NZIETCHUENG Rosine, Madame QIAN Chun Hua, Madame CHERGUI Loubna, Madame AKHANCHOUF Zineb (MS et CE2B).

- **de l'équipe pédagogique** :

Mme Sylvie BOURGUIGNON, Mme Elodie MOUGINOT, M. David VIERS, Mme Selma BEN SOLTANE, Mme Veronique GARCIER, Mme Marion PERTICOZ, Mme Mireille LALOGUE, M. Fabien DELONNAY, Mme Mariette BASTIAN, M. Luc LAGOUCHE, Mme Ludmilla CHOPLIN, Mme Virginie LURIENNE, Mme Gwenaëlle BEAUCHEMIN

- **des membres de la direction** :

M. Yvan SCHMITT, M. Antoine KOPP

Excusés :

Monsieur EKURU Paul (MS et GS), Madame MASSOUH Deema (GCB et CE1A), Madame SIMON Valérie (CM1A)

Absents :

Madame TSHILA Prisca (CPA), Madame KAMUIRU Wambui (MS et CE1-CE2), Madame MOREAU Françoise (CE2B)

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour, approbation du PV

Le Président de la séance, Monsieur Kopp, annonce l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil d'école du 20 juin est validé à l'unanimité.

2. Installation du conseil, rôle et missions du conseil d'école

Les élections des représentants au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 12 octobre et ont permis d'élire la liste des parents. Sur les 766 inscrits, il y a eu 120 votants. 108 se sont exprimés en faveur de la liste proposée, et 12 ont été considérés comme nuls.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

Le directeur d'école

15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement

15 représentants de parents d'élèves dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement

- le directeur administratif et financier

- l'inspecteur de l'Education Nationale en résidence.

L'inspecteur a été nommé l'année dernière. Il s'agit de Monsieur Olivier Le Mercier qui est en résidence à Addis Abeba. Il sera en visite ce mois-ci dans l'établissement.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur les structures pédagogiques, l'organisation du temps et du calendrier scolaires, le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres.

Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement.

Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales.

Les projets et l'organisation des classes de découverte.

Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques.

Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

3. Présentation de l'école, dispositifs d'enseignement et d'accompagnement (langues, aides aux élèves)

Les effectifs sont sans cesse en mouvement, l'école compte des arrivées et départs, les chiffres présentés sont ceux de septembre 2018.

L'établissement compte 656 élèves dont 393 en primaire répartis sur 18 classes.

5 classes en Maternelle : 1 Petite section, 1 Moyenne section, 1 Moyenne et Grande section, 2 Grande sections soit 114 élèves.

13 classes élémentaires : 2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 1 CE1/CE2, 2 CE2, 2 CM1, 1 CM1/CM2 et 2 CM2 soit 279 élèves.

11 % d'élèves sont kenyans, 40% sont français et 49 % viennent de pays tiers.

Les effectifs de l'établissement sont présentés avec une moyenne de 22,8 élèves par classe en maternelle et 21.5 en élémentaire.

Ces chiffres sont comparés aux effectifs des 16 établissements de la zone Afrique australe et orientale à laquelle appartient l'école. Divers projets et la mutualisation de la formation continue sont organisés entre les établissements.

L'établissement dispose de dispositifs d'enseignement et d'accompagnement spécifiques dont la présentation a permis de clarifier certains points.

Enseignement de l'anglais

Monsieur KOPP présente le dispositif :

Les élèves bénéficient de **3 heures d'enseignement de la langue anglaise par semaine**. Lors de ces enseignements, chaque élève est inscrit dans un groupe de compétences qui lui permet de mieux répondre à ses besoins. Ces groupes sont établis en fonction du niveau de votre enfant à l'écrit. 7 enseignantes ont la charge de cet enseignement

Il est tout à fait possible au cours de l'année scolaire de passer d'un groupe de compétences à un autre en fonction du niveau de l'élève (nous prenons en compte les avancées mais aussi les difficultés passagères que peut rencontrer l'élève).

Des certifications Cambridge sont proposées dans le cours de l'année. Ces certifications témoignent d'un niveau de langue anglaise, et viennent valider et légitimer l'enseignement dispensé.

Monsieur KOPP précise également le fonctionnement **des séances d'EMILE** (enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère) **qui représentent 3 heures d'enseignement hebdomadaires**. Ce dispositif profite à l'accomplissement du programme français par l'intervention de deux enseignants (de français et d'anglais) pour 2 des 3 séances hebdomadaires. Une heure est cette année réalisée uniquement par l'enseignante en langues pour permettre à l'enseignant titulaire de classe de participer au dispositif « plus de maitres que de classe ».

L'enseignement du Kiswahili évolue cette année avec la mise en place de 2 parcours élèves. Un parcours d'acculturation à la langue avec une heure obligatoire pour tous les élèves du CP au CM2. Un deuxième parcours avec deux heures développant davantage d'éléments linguistiques ;

Dispositif d'accompagnement des élèves à besoins particuliers

Monsieur Kopp présente le dispositif rendu possible grâce à un fort investissement du comité de gestion de l'établissement. L'établissement dispose de 4 AVS qui officient en primaire.

L'établissement dispose d'une orthophoniste présente à plein temps dans l'établissement. L'emploi du temps de **Christine BENARD** se remplit de demandes (une trentaine actuellement). Après avoir repris les dossiers des élèves suivis l'an dernier, elle termine une faste période de bilans.

L'établissement est également en lien avec **une psychologue** clinicienne francophone basée à Nairobi.

1 heure d'**APC** est banalisée chaque semaine. Les élèves sont répartis en petits groupes de 4 à 6 élèves ou en classe entière pour des projets spécifiques.

Le dispositif « **plus de maitres que de classes** » permet de prendre en charge des élèves en

difficultés. Les enseignants de l'élémentaire viennent en renfort dans les classes à raison de 3 heures hebdomadaires.

Des groupes de besoin ont été mis en place faisant suite à des évaluations diagnostiqués en début d'année.

Une quatrième heure est également dégagée cette année pour chacun des enseignants d'élémentaire pour favoriser la co-animation dans les classes.

Le dispositif apparait également en maternelle à raison d'une heure par semaine.

L'école bénéficie également de la présence de 2 enseignantes pour accompagner les élèves peu ou non francophones.

Sarah Bonhomme prend en charge environ 40 élèves à raison de 2 heures par semaine pour qu'ils puissent être en mesure de mieux suivre la classe. Elle connecte son enseignement avec le vécu des élèves et le travail de la classe.

Ainsi les élèves enrichissent leurs connaissances en vocabulaire pour mieux comprendre les thématiques abordées en classe.

Cette année un PPRL (plan personnalisé de réussite en langues) a été rédigé pour chacun de ces élèves. Il doit définir objectifs et durée des prises en charge placées principalement pendant le temps d'anglais. Un lien avec l'enseignement d'anglais doit être présent au sein de ce plan pour continuer à favoriser les apprentissages dans cette langue source de bien-être et confiance pour ces élèves.

Gwenaëlle Beauchemin officie dans un dispositif d'intégration d'élèves peu francophones. Appelée **UPE2A** (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) ou classe d'intégration (CLIN), cette classe permet un parcours individualisé à chaque élève arrivant à l'école et ne pouvant suivre l'intégralité de la classe (à partir de la moyenne section). Le principe est celui de l'alternance. Afin de favoriser le suivi scolaire et les acquisitions dans sa classe, l'enfant travaille quotidiennement avec Mme Beauchemin et réintègre ensuite sa classe. Le temps passé en classe d'intégration est individualisé et adapté aux capacités et compétences de chacun. Mme Beauchemin est régulièrement en concertation avec les enseignants des classes des élèves qu'elle accueille.

Ce dispositif est accessible aux élèves le nécessitant à partir de la GS. Avant cela, les enjeux de socialisation et de développement langagier prennent le pas sur une prise en charge via l'un de ces dispositifs.

Cette année grâce à une réorganisation des emplois du temps Mesdames Bonhomme et Beauchemin ont la possibilité d'accompagner des élèves de MS pour l'accompagnement des élèves peu francophones.

4. Projets et sorties du premier trimestre

Les projets inter-degrés ont d'abord été présentés :

Les rallyes mathématiques au cycle 3 ayant connu un beau succès l'an dernier seront repris cette année avec une extension au niveau du cycle 2.

Le concours Castor sera repris également sur l'ensemble du cycle 3.

Le cross se déroulera le 30 novembre.

Le prix Kitabu reconduit pour la troisième année au primaire de la PS à la 6ème. Deux écoles de la zone se joignent au projet : l'école française de Bujumbura, les deux établissements d'Afrique du Sud, celui de Tanzanie, d'Ouganda et peut être du Mozambique. Le projet comptait 770 votants l'an dernier et devrait connaître plus de 1000 votants l'an cette année.

Les projets du primaire :

Des projets thématiques en Maternelle : la rentrée : avec une invitation des parents pour un petit déjeuner ayant reçu un bel accueil.

Un projet autour du jardin sera repris pour cette période. En période 3, le cycle 1 travaillera sur l'eau et les océans. La période 4 sera dédiée à la découverte des sens et l'année se terminera autour d'un projet débouchant sur une journée à la découverte des arts vivants (théâtre, arts du cirque, musique...)

De nombreuses classes de découverte ont déjà été présentées aux familles. De nombreux projets sont en cours de rédaction et seront présentés le 8 novembre en conseil d'établissement.

Pour décembre, la classe de CM1/CM2 prévoit un voyage à Naivasha (Centre Elsamere) avec une orientation équitation.

D'autres suivront pour le début d'année 2019. Des réunions spécifiques sont organisées.

Le lac de Naivasha et le centre Elsamere accueilleront les classes de CE1/CE2, CE2A et CE2B.

Kembu Farm au nord de Nakuru accueillera les niveaux de CP et CM1.

Pour cette année, les CE1 proposeront un niveau projet du côté de Nanyuki avec la fondation Kuki Gullman.

Les séances de natation reprendront en décembre pour l'ensemble des classes de la Grande section au CM2 à raison de 10 séances massées sur 2 semaines et demie à la piscine de l'école saint Nicholas senior school.

Les séances auront lieu entre décembre et février ce qui laisse davantage d'espoir de météo favorable et de température de l'eau favorable. Si tel n'est pas le cas, les séances seront ajournées.

Le directeur rappelle que ces séances font parties des apprentissages obligatoires le « savoir nage » faisant partie des programmes.

Le Conseil d'élèves : première date le 26 novembre.

sujets abordés l'an dernier : Aménagement de la cour, les repas et règles de vie de la cantine

5. Accueil péri-scolaire

Le projet d'accueil péri-scolaire a été mis en place en fin de période 1 avant les vacances. Il résulte de nombreux échanges depuis plusieurs années. Il a débuté pour faire face à la nécessité d'améliorer la gestion des flux d'élèves en amont et en aval du temps scolaire.

Le conseil d'école ainsi que le conseil d'administration se sont positionnés favorablement à son ouverture pour structurer cet accueil qui voit certains élèves être présents plus d'une heure avant le début de la classe et parfois plusieurs heures après. Le projet veut réguler ce temps de présence pour le rendre plus favorable au rythme des élèves qui possède déjà 24 à 26 heures de temps d'enseignement.

Le dispositif se veut souple pour ne pas trop contraindre les familles qui doivent faire face à de nombreux aléas (circulation dans Nairobi, accès au parking, temps d'attente d'une activité ou du transport...).

Le dispositif doit tenir compte de ces contraintes autour de règles fixes communiquées aux familles.

L'établissement ne peut rester ouvert à la disposition de tous tardivement après la fin des cours.

L'idée est de proposer un service supplémentaire aux familles autour d'activités pour les élèves :

Une étude dirigée pendant laquelle les élèves ont la possibilité de réaliser leurs devoirs

Cette activité encadrée par des enseignants, ne remplace pas le lien entre l'école et la famille que l'équipe pédagogique souhaite voir exister mais elle propose des contenus d'enseignement adaptés à chacun

- Une ludothèque avec des jeux de société collectifs valorisant la coopération
- Un accès à la bibliothèque avec une médiation autour du livre.

Cette mise en place pose beaucoup de questions aux familles et l'aspect financier n'est pas des moindres. Le partage des compétences entre les instances de l'établissement font que la question financière doit revenir au conseil d'administration qui doit statuer sur la question après la réunion d'une commission AES. Cette commission est ouverte à tous les parents volontaires.

6. Traitement des questions diverses

anglais : depuis plusieurs années parents disent qu'ils n'ont pas assez de visibilité sur le curriculum d'anglais, cahier d'anglais vide ou avec très peu de choses donc difficulté à suivre ce que les enfants font en classe notamment si volonté des parents d'en faire plus à la maison. Certains parents disent même que leurs enfants ont régressé notamment en lecture et à l'écrit.

LANGUES

Cette année, le département des langues poursuit sa réflexion sur l'évaluation en anglais, la constitution des groupes pour permettre à chacun de pouvoir évoluer dans un groupe en adéquation avec ses besoins.

Les groupes doivent pouvoir évoluer tout au long de l'année pour permettre à chacun d'évoluer.

Il est important que le département des langues communique avec les familles périodiquement sur le travail effectué. Le conseil a noté l'importance de davantage communiquer auprès des familles.

La première lettre d'informations n'a pas pu être fournie en période 1 mais devrait l'être très rapidement ;

Madame Kinuya rappelle que cette communication doit être possible des familles vers les enseignantes qui sont en mesure de répondre à l'ensemble des sollicitations des parents. La remise des livrets est également un moment essentiel auquel les parents doivent davantage participer.

Madame Mukulu précise également qu'une langue ne se travaille pas uniquement dans les cahiers, beaucoup d'activités ont lieu à l'oral et ne rendent pas compte de tous les apprentissages. La place de l'écrit devient de plus en plus importante au fur et à mesure de la scolarité. Elle est très importante pour les groupes avancés.

Par ailleurs, le passage de certifications Cambridge sont systématisé à la fin du CM2 avec un niveau A2 visé pour la majeure partie de la cohorte des élèves.

- cours de swahili : retours de parents qui se plaignent de la pédagogie des profs de Swahili, pas adaptée notamment pour les plus petits, apprentissages pourraient être plus ludiques avec des chansons etc...

Pour la question du swahili, le département des langues a travaillé sur des objectifs conséquents donnés par le ministère kenyan sans aucuns repères temporels. Les enseignantes ajustent les contenus. La restructuration des groupes avec le double parcours basé sur l'acculturation à la langue et au pays d'accueil est essentielle. L'aspect ludique est privilégié notamment pour des élèves qui connaissent de longues journées avec l'heure optionnelle.

CANTINE

Cantine : les enfants qui suivent le soutien ont-ils accès ensuite à la cantine dans de bonnes conditions (nourriture suffisante etc..) ? il faudrait pouvoir s'en assurer, rappeler à l'enfant qu'il doit aller à la cantine.

Les élèves participants aux APC bénéficient tous d'un accès au réfectoire avec des surveillants dédiés après leurs séances. Le fonctionnement de certains enseignants ainsi que le positionnement de certaines AES, très tôt après 13h ont raccourci ce temps.

Le problème a été solutionné par une fin des APC à 12h45 ce qui doit laisser au moins 30 minutes aux élèves avant leur activité. Certaines AES ont même été décalée pour cette question.

SECURITE	Le proviseur conclut la séance rappelant que l'établissement accueille en ce mois de novembre une société spécialisée dans la sécurité
7. Fin du Conseil	L'ordre du jour étant arrivé à son terme, la séance s'est terminée à 18h30.